



# CHARTRE

## Parc Housen





## Préface

*La présente charte, établie pour l'ensemble de la communauté du 'Parc Housen', est le résultat d'une collaboration intense entre le personnel de l'école fondamentale, les collaborateurs du Foyer scolaire, les représentants des parents d'élèves et les responsables du SISPOLO.*

*Dans l'optique d'une amélioration durable du climat de travail dans les domaines scolaire et périscolaire et par souci d'une collaboration de plus en plus étroite entre tous les partenaires concernés, la charte 'Parc Housen' a pour mission de servir de base à des visions, valeurs et règles communes, pour le grand bien de tous ceux qui y vivent, apprennent et travaillent.*

*L'école et le Foyer scolaire réunissent quotidiennement une multitude d'individus fort divers, montrant tout un chacun ses propres intérêts, convictions et comportements, ce qui préconise l'établissement d'un code de respect mutuel, basé sur l'estime, la compassion, la tolérance et la disposition à la résolution de conflits surgissant de temps à autre au sein de la communauté.*

*Tous les partenaires concernés, enseignant(e)s, éducateurs et éducatrices, enfants, parents et représentants communaux se rencontrent avec respect, honnêteté et gentillesse. Tout un chacun a le droit de pouvoir s'attendre à être traité d'une façon cordiale et respectueuse par l'ensemble des membres de la communauté du Parc. Il va cependant de soi que ce respect exigé ne saurait se faire à sens unique, mais qu'il fait partie intrinsèque d'une attitude personnelle de respect propre envers tous les autres. Il constitue donc un devoir essentiel pour chaque partenaire, qui, le cas échéant, pourrait être réclamé par l'ensemble de la communauté et faire l'objet de conséquences ou de sanctions appropriées.*

*Ces objectifs exigeants réclament de la part de tous un engagement extraordinaire ainsi qu'une forte dose de discipline et constituent un défi quotidien. Chaque membre de la communauté devra assimiler à l'avenir les principes de la présente charte et y adapter ses paroles ainsi que ses actions.*

*C'est en effet dans un environnement de travail et d'apprentissage positif, où le plaisir et la motivation priment, que peut se développer une atmosphère propice à l'accomplissement de notre tâche d'éducation !*

*'Parc Housen' au printemps 2013*

*Ronny Mergen  
Président  
du Comité d'école*

*Nadine Nosbusch  
Chargée de direction  
du Foyer scolaire*

*Romain Wester  
Président  
du SISPOLO*

*Patrick Mergen  
Inspecteur e.f.*

*Les représentants  
des parents*



## Préambule

- **Le respect mutuel:**

Nous agissons de façon respectueuse, nous faisons preuve de politesse et nous avons des égards pour tous nos partenaires, en tenant compte de leurs caractères fort variés, afin de créer une ambiance d'apprentissage et de travail décontracté et agréable pour tous.

- **Le comportement dans les classes:**

Il importe que nous tous, élèves et enseignants, soyons conscients du fait que l'engagement et la participation active à la vie scolaire commune représente une condition déterminante pour le développement d'une motivation constante et d'un réel sentiment de satisfaction au travail.

- **Le comportement dans les groupes:**

Il importe que nous tous, enfants et éducateurs, respectons les règles de la vie en commun afin que le plaisir et l'harmonie puissent se développer au sein du groupe, pour le bien-être de tous ses membres.

- **Le comportement à l'intérieur des bâtiments:**

Nous nous engageons à soigner le matériel et les installations, d'en préserver la propreté et l'ordre et d'agir de manière respectueuse envers notre environnement, afin de créer pour tous un lieu de rencontre où chacun se sent constamment à l'aise.

- **Droits et devoirs:**

Tous les membres de notre communauté scolaire se rendent compte du fait que faire valoir ses droits implique par ailleurs l'obligation inconditionnelle de se montrer responsable en toutes circonstances et de faire honneur à ses obligations envers tout un chacun.



## NOTRE VISION

Le 'Parc Housen' est  
une communauté vivante,  
qui apprend et travaille ensemble  
avec plaisir et dans le respect mutuel.

Tout un chacun y apporte sa part personnelle  
pour le bien-être de cette communauté.



## NOS VALEURS

- ❖ Coopération
- ❖ Respect d'autrui
- ❖ Honnêteté
- ❖ Discipline et conséquence
- ❖ Plaisir et motivation



## Principe de base



**Sujet**

**Mes droits**

**Mes devoirs**

**Conséquences en cas de non-respect de  
la réglementation**



## Respect et estime réciproque



### Cohabitation

J'ai le droit d'être traité avec tous les égards.

J'ai l'obligation de traiter mon prochain de façon identique à ce que j'aimerais être traité moi-même.

Un comportement irrespectueux est suivi d'un entretien élocidant.

En cas de récidive, des responsables seront informés et des sanctions seront exprimées, en respect des principes de la présente charte.



## Respect et estime réciproque

### Silence

J'ai le droit d'apprendre sans être dérangé.

J'ai l'obligation d'apprendre et de me déplacer tranquillement sans déranger n'importe qui.

Les enseignants et éducateurs rendent attentifs aux inconvénients ainsi qu'aux nuisances pour la santé, occasionnées par le bruit, et font référence à la charte.

En cas de récurrence, les élèves doivent passer la récréation en compagnie du surveillant.



## Respect et estime réciproque

### Information

J'ai le droit d'être informé au sujet de tout fait essentiel.

J'ai le devoir de prendre connaissance des informations fournies.

Au cas où je me sentirais mal informé, je m'adresse à la personne susceptible de me donner l'information requise.



## Respect et estime réciproque



- Il est primordial d'entretenir des échanges réguliers. A cette fin, nous tous, enseignants et éducateurs, devons faire preuve d'une constante disponibilité à la communication.
- Les entretiens ont lieu dans un cadre approprié.
- Toute critique est exprimée de manière constructive. Dans la mesure du possible, des solutions concrètes sont à proposer en contrepartie.
- Tout un chacun a le devoir de respecter les règles de la communication, énumérées ci-dessous :

Je...

- suis honnête
- m'adresse aux autres de façon respectueuse
- parle aux autres et non à leur sujet ou à leur insu
- laisse la parole à mon interlocuteur et suis à son écoute
- ne tire pas de conclusions hâtives
- admets toute critique justifiée.



## Sécurité



## Violence

**J'ai le droit de percevoir le Parc Hosingen comme un lieu de non-violence.**

**J'ai le devoir de renoncer à toute forme de violence, soit-elle de nature verbale, corporelle ou psychique.**

**Un comportement agressif envers toute autre personne sera immédiatement réprimé.**

**Les responsables compétents seront chargés du traitement du problème.**

**Le concept du «time out» sera appliqué.**



## Sécurité

### Aux alentours des bâtiments

J'ai le droit de fréquenter le Parc Hosingen en toute sécurité.

J'ai le devoir d'utiliser les chemins pour piétons prévus à cet effet et d'accepter les règles y relatives.

Celui qui court devra rebrousser chemin et continuer à marcher sans hâte.



## Sécurité

### À l'intérieur des bâtiments

J'ai le droit de me déplacer en toute sécurité et sans souci à l'intérieur des bâtiments du Parc Hosingen.

J'ai le devoir d'avoir des égards pour tous les autres.

Les adultes répriment de manière conséquente tout comportement inadapté.

Celui qui court dans les couloirs ou les escaliers devra rebrousser chemin et continuer à marcher sans hâte.



## Sécurité



### Cour de récréation

**J'ai le droit à une cour de récréation surveillée.**

**J'ai le droit de me retirer à tout moment dans l'aire dite «oasis de la paix».**

**J'ai le devoir de veiller à ce que personne ne soit ni incommodé ni blessé physiquement.**

**J'ai le devoir de faire attention à ce que personne ne soit tracassé dans l'aire dite «oasis de la paix».**

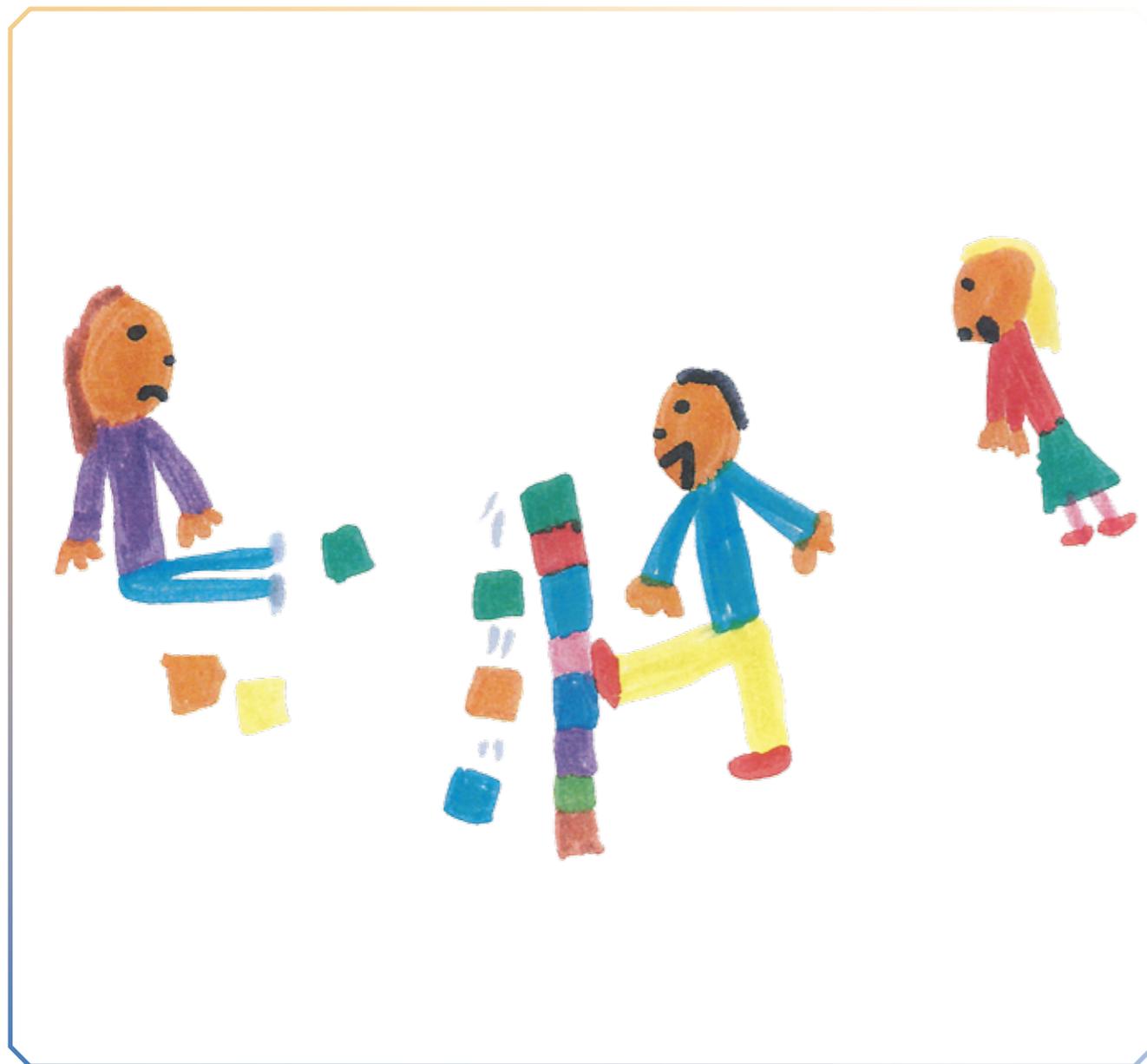
**En cas d'inobservation de la présente réglementation, les élèves concernés devront passer la récréation en compagnie exclusive du surveillant présent.**

**Le titulaire de classe, respectivement l'éducateur responsable, sera immédiatement informé.**

**En cas de récidive, le concept du «time out» est appliqué.**



## Sécurité



### Aires de jeu

**J'ai le droit à des aires de jeu satisfaisant à toutes les conditions de sécurité nécessaires.**

**J'ai le devoir d'utiliser les installations de jeu de façon appropriée et d'éviter d'y causer des dégâts.**

**Au cas où j'enfreins les règles de bonne conduite concernant l'utilisation correcte des aires de jeu, je risque d'en être exclu pour une certaine période.**

**Au cas où des dégâts sont causés par un élève, le titulaire/éducateur et les parents/tuteurs en sont informés de suite.**

**Le principe de la réparation de tout dommage, causé volontairement, sera appliqué et l'auteur du dégât devra en supporter les frais.**



## Sécurité

### Transport scolaire



**J'ai le droit à une place assise dans le bus scolaire.**

**J'ai le droit à un transport scolaire sûr et exempt de violence.**

**J'ai le devoir de m'asseoir et de rester assis durant tout le trajet du bus scolaire. Je respecte les autres occupants de même que l'équipement matériel du bus et je me comporte de manière à ne pas entraver la sécurité, ni de mes condisciples, ni du chauffeur du bus.**

**Conséquences en cas de non-observation des ces principes:**

- 1. L'accompagnateur de bus scolaire signale l'élève ayant enfreint les règles au surveillant. Le titulaire de classe mène une discussion avec l'élève en question.**
- 2. En cas de récidive, l'élève sera convoqué par le comité d'école et les parents seront informés.**
- 3. Un avertissement écrit est émis de la part du SISPOLO.**
- 4. En cas d'aggravation de la situation, celui-ci peut décréter l'exclusion de l'élève du transport scolaire. Les parents seront tenus d'amener dorénavant leur enfant à l'école et de le ramener à son foyer par leurs propres moyens.**



## Cour de récréation

**J'ai le droit de jouer dans une cour de récréation propre et soignée.**

**J'ai le devoir de garder la cour de récréation dans un état de propreté continu.**

**Celui qui ne respecte pas ces principes, sera obligé de ramasser tous les déchets, jetés de son propre gré, et de les déposer dans la poubelle la plus proche.**

**La cour de récréation est nettoyée régulièrement par des classes/ groupes du Parc Hosingen.**



## Propreté



## Toilettes

**J'ai le droit de disposer de toilettes en parfait état de propreté.**

**J'ai le devoir de laisser derrière moi les toilettes dans un état de propreté absolu.**

**Il m'est strictement interdit de jeter des objets quelconques dans les toilettes, susceptibles de pouvoir boucher celles-ci.**

**Celui qui salit ou détériore volontairement les toilettes, devra en assurer le nettoyage ou subvenir à la réparation nécessaire.**

**Les enseignants/éducateurs contrôlent les toilettes d'une façon sporadique et inattendue, afin de détecter les auteurs d'éventuelles pollutions ou d'éventuels dégâts.**



## Règles pour les classes et les groupes



Nous renonçons au fait de vouloir imposer des règles pour les classes et/ou les groupes, étant donné que celles-ci divergent fortement selon l'âge des enfants. En outre, il est fortement recommandé de faire participer les enfants activement à l'élaboration de leur propre code de conduite.

Chaque classe/groupe établit en commun sa propre réglementation au début de l'année scolaire, ceci en toute conformité avec son niveau de développement et ses besoins spécifiques.

Les aspects suivants pourront ou devront être réglementés :

- la communication interne et externe
- le travail en classe ou en groupe
- le respect mutuel
- l'ordre interne
- la répartition des tâches

Ces règles devront être rédigées par écrit et communiquées par la suite aux parents/tuteurs. Elles seront affichées visiblement dans la salle de classe ou la salle du groupe.



## Notion de «Time out» et discipline

En cas d'infractions graves et répétées aux prescriptions du règlement, l'auteur du comportement est isolé du groupe pour une période limitée. C'est par cette mesure précise que les droits des condisciples et le respect des principes fondamentaux de la charte peuvent être sauvegardés d'une façon durable.

Pour tout comportement fautif, le modèle échelonné suivant est applicable:

1. réprimande de la part de l'instituteur/trice ou de l'éducateur/trice
2. «Time out »
3. «Time out » suivi d'un entretien particulier du titulaire de classe/de l'éducateur du groupe avec l'élève, tendant à lui faire comprendre l'illégitimité de ses actes.
4. note au président du comité d'école resp. à la chargée de direction du Foyer scolaire, «Time out» suivi de la rédaction d'une feuille de réflexion au bureau du président du comité d'école resp. de la chargée de direction, lettre à titre d'information aux parents moyennant la feuille de réflexion
5. note au SISPOLO;  
citation à un entretien réunissant élève, instituteur/trice ou éducateur/trice et parents
6. note à l'inspecteur de ressort resp. au président du SISPOLO

*Au cycle 1 des mesures particulières seront prises, adaptées au jeune âge des élèves concernés.*



## Modèle pour la résolution de conflits

### 1. Identifier et aborder le conflit

### 2. Laisser une place suffisante à l'expression de ses émotions

### 3. Faire une analyse détaillée du conflit

*parler de façon claire, laisser la parole à son antagoniste, formuler des messages personnels, veiller au respect d'autrui*

### 4. Chercher des solutions

*scruter des pistes susceptibles de mener à la résolution du conflit, respecter l'avis d'autrui, garder le calme, s'excuser sincèrement*

### 5. Clarifier et analyser les différentes voies aptes à contribuer à la désescalation du conflit

### 6. Prendre une décision

*faire éventuellement appel à l'assistance d'un tiers, inviter un médiateur*

---

Signature:

*SISPOLO 2013*

*Illustrations:  
élèves et M. Spanier  
Mise en page:  
R. Mergen*